

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 12 décembre 2018

L'an deux mille dix huit et le 12 décembre, à 15 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 12/12/18-04	objet : Indemnité de conseil au comptable public
--	---

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie Pierre SADOURNY, Edith PUGNET, René OLIVE

Suppléants présents : Robert OLIVE

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Hermeline MALHERBE, Martine ROLLAND, Michel MOLY, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Alain GOT, Mireille REBECQ, Raymond LEMORT, Jacqueline ALBAFOUILLE

Suppléants présents : Katell MATET

Titulaires absents ayant donné procuration : Georges GRAU ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Raymond LEMORT

Absents : Pierre AYLAGAS, Corinne GAILLOT, Henri GEORGES, Jean-Louis ALBITRE, Michel KLUSKA, Yves BARNIOL, Sylvie TORRES, Christophe PAYROU, Loïc GARRIDO

Le Président,

Rappelle au Comité Syndical que les comptables publics locaux sont autorisés à fournir facultativement aux établissements publics locaux des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable.

Propose donc d'attribuer l'indemnité de conseil, calculée conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, au taux maximum à Monsieur Christian ALIU, comptable public de l'établissement, pour l'exercice 2018.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve avec 1 voix défavorable.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.

Jean ROQUE

